

Demande d'augmentation de puissance d'une Installation de Production photovoltaïque bénéficiant du dispositif d'obligation d'achat, raccordée au Réseau Public de Distribution géré par Primeo Réseau de Distribution et de puissance de raccordement finale inférieure ou égale à 36 kVA

Résumé :

Une augmentation de puissance est un ajout de moyens de production sur un Point de Livraison existant, avec un seul Dispositif de Comptage et un seul contrat d'accès au Réseau Public de Distribution d'Électricité. Ce document indique les différentes données administratives et techniques à fournir dans le cadre d'une demande d'ajout de puissance sur une Installation de Production existante de type photovoltaïque bénéficiant du dispositif d'obligation d'achat, injectant sur le Réseau Public de Distribution d'Électricité basse tension géré par Primeo Energie et de puissance de raccordement finale (existante + ajoutée) inférieure ou égale à 36 kVA.

Le formulaire fait également office de demande de contrat d'achat auprès de l'Acheteur Obligé pour la puissance ajoutée. Le détail des pièces à joindre, ainsi qu'une aide à la saisie, sont fournis à la fin du document.

Seules les pages 2 à 7 du présent formulaire, dûment renseignées, avec date et signature en page 7, sont à retourner avec les pièces demandées à l'adresse Email Producteur.

Par ailleurs, Primeo rappelle l'existence de sa Documentation Technique de Référence (DTR), de son Référentiel Clientèle, de son Barème de raccordement et du Catalogue des prestations, téléchargeables sur son site internet www.primeo-energie.fr.

Demande d'augmentation de puissance d'une Installation de Production photovoltaïque bénéficiant du dispositif d'obligation d'achat, raccordée au Réseau Public de Distribution géré par Enedis et de puissance de raccordement finale inférieure ou égale à 36 kVA

A : CONTENU DU DOSSIER DE DEMANDE D'AUGMENTATION DE PUISSANCE

Pour établir l'avenant « Augmentation de Puissance » au CRAE/CAE (Contrat [de Raccordement,] d'Accès au Réseau Public de Distribution et d'Exploitation et, le cas échéant, une Proposition De Raccordement (PDR), Primeo Réseau de Distribution vous remercie de compléter ce formulaire ; nous vous recommandons vivement de le faire avec l'aide de votre installateur ou de votre mandataire.

Par la signature du présent document, vous autorisez la transmission des données nécessaires à cette dernière pour établir votre contrat d'obligation d'achat (les données concernant uniquement l'obligation d'achat sont identifiées en bleu et **vous vous engagez à communiquer à Primeo, sur simple demande de leur part, tout élément mentionné à l'article 5 de l'arrêté du 6 octobre 2021.**

Vous trouverez en fin de document les explications des renvois du formulaire et le détail des pièces à fournir. Celles-ci ainsi que les champs du présent document marqué d'un *, sont considérés par Primeo Réseau de Distribution SAS comme obligatoires pour obtenir la complétude du dossier.

B : INTERVENANTS

B1 : Producteur

☐ Particulier (préciser : Mme, M, etc.) : *
Société ou entreprise¹ : *

Forme juridique de la société : *

Type d'entreprise : * ☐ ME ☐ PME ☐ ETI ☐ GE

Secteur économique principal (au niveau du groupe de la NACE) : *

☐ Collectivité locale ou service de l'Etat : *

Code du budget : * Code Service :

Code engagement :

Le cas échéant, représenté par Mme ou M. dûment habilité(e) à cet effet.

Adresse actuelle³

N° et nom de la voie : * Code postal : *

Commune : * Téléphone1 :

Téléphone2 : * Email : *

Le producteur est le propriétaire du bâtiment d'implantation (existant ou à construire) : ☐ Oui ☐ Non

Si Non, fournir le nom du propriétaire du bâtiment (s'il existe) ou de la parcelle (si le bâtiment est à construire).

¹ Indiquer la forme juridique (ex. SARL DUPONT) et fournir un KBIS

B2 : Tiers habilité (qui assure tout ou partie du suivi de la demande d'augmentation de puissance)

Le demandeur du raccordement a-t-il habilité un tiers pour cette affaire ? * ☐ Oui ☐ Non

Si OUI, indiquer le type d'habilitation : *

☐ Autorisation²

☐ Mandat³

Dans le cadre de ce mandat, pour le raccordement de l'installation de production décrit dans ce formulaire, le Demandeur du raccordement donne pouvoir au tiers mandaté de :

☐ Signer en son nom et pour son compte le CRAE et la proposition de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du :

☐ Mandant (le producteur)

☐ Mandataire, au nom et pour le compte du mandant

☐ Procéder en son nom aux règlements financiers relatifs au raccordement

Dans le cas d'une demande de raccordement simultanée Consommation plus Production, un seul mandat peut être délivré à un tiers.

Personne / société habilitée :

Le cas échéant, représenté par Mme ou M., dûment habilité(e) à cet effet

Adresse : * Code postal : *

Commune : *

Téléphone 1 : * Téléphone 2 :

Email : *

B3 : Intervenant

L'installateur (qui réalise l'installation de production) est : *

☐ Le demandeur

☐ Le tiers habilité

☐ Une tierce entreprise (préciser son nom) : *

Téléphone : *

Email : *

² L'autorisation permet d'exprimer la demande de raccordement auprès de Primeo Réseau de Distribution SAS et de prendre connaissance des informations relatives à ce raccordement.

³ Le mandataire agit au nom et pour le compte du demandeur : il devient l'interlocuteur de Primeo Réseau de Distribution SAS jusqu'à la mise en service du raccordement, y compris pour les prises de rendez-vous. Tous les courriers lui sont ainsi systématiquement envoyés. Il peut en outre, si les cases du mandat correspondantes sont cochées, signer le CRAE (dans tous les cas rédigés au nom du producteur) et la proposition de raccordement, et/ou régler les différents frais liés au raccordement.

C : LOCALISATION DU CHANTIER

1. Nom du site de production⁴ : *
2. SIRET (sauf si le demandeur est un particulier) : *
3. Adresse : *
4. Code postale : * Commune : *
- a. L'installation est prévue : * ☐ sur un immeuble ou un site collectif
☐ sur un site individuel ☐ sur un immeuble ou un site collectif
5. Données cadastrales : * n° de section : n° de parcelle :

D : RACCORDEMENT ACTUEL AU RESEAU

Caractéristiques de l'installation de production photovoltaïque déjà raccordée *

N° de CRAE (ou CARD-I) du ou des contrats existants : *

Puissance crête totale des panneaux de ces installations (Valeur Q)⁵ : * kWc

E : CARACTERISTIQUES DU PROJET PHOTOVOLTAIQUE

E1 : Caractéristiques générales de l'ajout

Puissance-crête **ajoutée** respectant les critères généraux d'implantation sur bâti : kWc*

Rappel : seules les Installations sur bâtiment, hangar ou ombrières sont éligibles à l'obligation d'achat.

Le projet d'augmentation de puissance de l'Installation nécessite une **Autorisation d'Urbanisme** (Déclaration Préalable, Permis de Construire ou Autre type d'autorisation administrative) * : ☐ Oui ☐ Non

E2 : Caractéristiques techniques de l'Installation finale (existante + ajoutée)

Puissance installation de production **existante** P : kVA*

Puissance **ajoutée** à l'installation de production existante ($P_{\max}$) : kVA*

(Indiquer la valeur minimale entre puissance-crête et somme des puissances nominales des onduleurs)

Si la $P_{\max}$ de l'Installation de production augmente d'au moins 10 %, une nouvelle attestation de conformité visée par CONSUEL devra être fournie avant la mise en service.

Puissance de raccordement en injection **totale** (existante + ajoutée) (P_{racc}) kVA*

Type de raccordement au RPD souhaité : * ☐ Monophasé ($P_{\text{racc}} \leq 6\text{ kVA}$) ☐ Triphasé

En cas de raccordement triphasé, donner la répartition de cette nouvelle P_{racc} sur chacune des 3 phases *:

Phase 1 : kVA

Phase 2 : kVA

Phase 3 : kVA

⁴ C'est ce nom qui sera repris en page de garde du contrat ; par défaut, c'est le nom du demandeur qui sera utilisé.

⁵ Conformément à l'annexe 1 de l'arrêté du 4 mars 2011 modifié par l'arrêté du 26 juin 2015, la puissance Q est la somme des puissances de l'ensemble des autres installations raccordées ou en projet sur le même bâtiment ou la même parcelle cadastrale dont les demandes de raccordement ont été déposées dans les 18 mois avant ou après la date de demande de raccordement de cette installation.

E3 : Description des onduleurs³⁴ et des protections1^{er} modèle d'onduleur(s)

Marque : * Modèle : *

Nombre : * Puissance nominale : * W ☐ Monophasé ☐ Triphasé2^{ème} modèle d'onduleur(s)

Marque : * Modèle : *

Nombre : * Puissance nominale : * W ☐ Monophasé ☐ Triphasé

La protection de découplage est : *

☐ Intégrée aux onduleurs☐ Assurée par un sectionneur automatique, et conforme :☐ A la norme DIN VDE 0126-1-1 (découplage à 50,2 Hz) possible pour les demandes déposées avant le 01/09/2013☐ A la norme DIN VDE 0126-1-1/A1 avec réglage VFR-2013 (découplage à 50,2 Hz) possible pour les demandes déposées entre le 01/05/13 et le 30/06/14☐ A la norme DIN VDE 0126-1-1/A1 avec réglage VFR-2014 (découplage à 50,6 Hz) possible pour les demandes déposées après le 01/05/14☐ Assurée par une protection de type B1

Préciser dans ce cas : Marque * : Modèle * :

F : DISPOSITIF DE STOCKAGEExistence ou prévision d'un stockage d'énergie électrique : * ☐ Oui ☐ NonType de Stockage : * ☐ Hydrogène ☐ Inertie ☐ Batterie ☐ Véhicule électrique

Nombre de groupe de stockage : *

Energie stockable (kWh) : *

Pmax installée en charge (kW) : *

Pmax installée en décharge (kW) : *

G : APRES LE RACCORDEMENT

Adresse de facturation du solde du raccordement :

☐ Adresse du demandeur ou du mandataire (la personne ou la société ayant réglé l'acompte)☐ Autre adresse :

Mme ou M. : *

Adresse : *

Code postale : * Commune :

L'interlocuteur technique (l'exploitant mentionné sur le CRAE ou la convention d'exploitation) pour le site de production sera : *

☐ Le producteur (cas général)☐ Autre :

Mme ou M. : *

Adresse : *

Code postale : * Commune :

Téléphone : * Mail :

Primeo Réseau de Distribution SAS26 rue du Rhône • F-68300 Saint-Louis • T +33 3 89 89 76 40 • info@primeo-energie.fr • www.primeo-energie.fr
RC 2008 B 723 Mulhouse • Siret 505 042 044 00014 • APE 3513 Z • TVA intracommunautaire FR 1550 5042 044

H : ECHEANCE SOUHAITEE ET OBSERVATIONS

Date souhaitée de mise en service de l'installation : */...../..... Observations éventuelles :

.....

.....

.....

.....

.....

I : VALIDATION DES INFORMATIONS

Primeo Réseau de Distribution SAS établira une proposition de raccordement à partir des éléments que vous avez indiqués dans ce formulaire.

Date : */...../.....

Nom et prénom du signataire : *

Fonction : *

Signature : *

J : COMMENT NOUS RETOURNER VOS DOCUMENTS ?

Par courrier : Primeo Réseau de Distribution SAS - 26, rue du Rhône - 68300 - Saint-Louis

Par Email : producteurs@primeo-energie.fr

DOCUMENTS A JOINDRE AU FORMULAIRE

RECAPITULATIF DES PIECES A JOINDRE AU FORMULAIRE		
Pièces		Est-elle obligatoire ?
1	Le présent document complété, paraphé et signé par vos soins	Oui (dans tous les cas)
2	Mandat de représentation	Oui (dans tous les cas)
3	KBIS	Oui (dans tous les cas)
4	Autorisation d'Urbanisme	Oui (dans tous les cas)
5	Plan de masse	Oui (dans tous les cas)
6	Certificat d'installateur	Oui (dans tous les cas)
7	Schéma unifilaire de l'Installaion	Oui (dans tous les cas)
8	Certificat de conformité à la norme NF EN 50549-1	Oui (dans tous les cas)

- Le présent formulaire **paraphé** et **signé** par vos soins, avec tous les champs obligatoires signalés par un * dûment renseignés ;
- Un **mandat de représentation**.
- Un **KBIS** si le producteur est une société ou une entreprise.
- L'arrêté de **permis de construire**, ou la **déclaration préalable (DP) de travaux** ; ou toute autre autorisation administrative requise.

Si cette Autorisation d'Urbanisme fait l'objet d'une opposition des riverains dans les délais légaux (après affichage terrain), il est nécessaire de prévenir Primeo Energie.

- Un **plan de masse** (coté ou précisant l'échelle), indiquant les limites de la parcelle, le bâtiment d'implantation et l'emplacement du coffret existant en limite de parcelle, ainsi que du compteur de production ; Primeo recommande l'utilisation d'un extrait de plan cadastral.

Cette pièce est à préparer avec soin, l'arrêté du 6 octobre 2021 ne permettant pas de modifier le choix du bâtiment d'implantation après qualification de l'affaire.

- Un **certificat** attestant de la qualification ou de la certification professionnelle **de l'installateur**, conformément aux dispositions de l'annexe 5 de l'arrêté du 6 octobre 2021.
- Un **schéma unifilaire de l'Installation** de Production, à fournir en cas de présence de stockage d'énergie et qui indique : l'ensemble des onduleurs et le dispositif de sectionnement à coupure certaine (entre Installation et disjoncteur Primeo) ; le raccordement des auxiliaires et du dispositif de stockage, ainsi que les connexions éventuelles aux équipements de consommation secourus.

L'arrêté du 6 octobre 2021 impose la mise en place d'un dispositif technique permettant de garantir que l'énergie stockée provient exclusivement de l'Installation de Production.

La réception des documents demandés conditionne le traitement de la demande. Les documents originaux ne sont pas retournés : une copie des documents listés ci-dessus est suffisante (ou les documents numérisés si l'envoi est fait par courriel).

Pour mémoire :

Avant la mise en service, il faudra fournir une attestation de conformité de l'installation de production (au moins de la partie ajoutée), visée par CONSUEL (le "modèle violet", CERFA 15524, s'il y a un stockage d'énergie associé) ; À noter que si l'unité de production, objet de cette demande de raccordement, est un appareil de production fabriqué, assemblé et testé en usine ("kit plug and play"), non associé à un dispositif de stockage, avec une puissance installée inférieure à 3 kVA et raccordé à une prise de courant sans modifier l'installation électrique intérieure, dans ce cas, la fourniture d'une attestation de conformité visée par CONSUEL n'est pas obligatoire.

Le Producteur doit être obligatoirement titulaire (voir les Conditions Générales du CRAE/CAE) d'une **assurance responsabilité civile** couvrant tous les dommages corporels, matériels et immatériels susceptibles de survenir lors du fonctionnement de l'Installation de Production (elle doit clairement mentionner la présence d'une Installation de Production raccordée).